



DECLARATION des élus SGLCE-CGT
au comité des établissements
du 26 octobre 2011

Malgré notre refus de voir figurer à l'ordre du jour du précédent comité des établissements le projet de regroupement des agences du Havre et de Rouen la direction de la SAD a décidé unilatéralement d'engager *une procédure d'information consultation sur le projet de transfert d'activité de l'agence du Havre vers l'agence de Rouen.*

Sans remettre en cause le principe du lieu de l'information consultation- le comité des établissements est l'une des institutions où la procédure a sa pertinence- les élus du SGLCE CGT considèrent que dans ses attendus le projet de la direction ne peut se limiter à ce seul périmètre.

En effet dans son projet cette dernière s'appuie sur une situation économique beaucoup plus large que les seules agences du Havre et de Rouen (page 5,6 et 7 du document).

Concernant la finalité du projet, les élus du SGLCE- CGT émettent d'ores et déjà les plus grandes réserves quant à la stratégie qui prévaut à ce regroupement d'agence. Ils notent quelque soient les scénarii du projet que des interrogations demeurent sur le maintien dans le périmètre de la SAD de l'intégralité des activités et pointent les risques de dégradation de la distribution des titres presse et une inflation des coûts de transport induits par l'éloignement du lieu de traitement des lieux de ventes.

Les élus du SGLCE-CGT considèrent que le projet actuel ne prend pas en compte les incidences sur le processus industriel et l'ensemble des conséquences sociales. **Ils estiment qu'un scénario prévoyant le maintien de l'agence du Havre doit être étudié.**

Ils demandent l'ouverture immédiate d'un cycle de négociations paritaires portant sur tous les aspects industriels et sociaux. Dans ce cadre le SGLCE-CGT exigera que soit apporté des garanties au niveau de l'entreprise sur le maintien du périmètre d'activité et de l'intégralité des missions dévolues aux dépositaires.

Concernant le calendrier d'échanges avec les salariés tel qu'envisagé dans le projet ; bien que conscient des préoccupations et attentes des salariés notamment de ceux du Havre, le SGLCE-CGT considère prématuré toutes démarches de la direction visant à présenter des dispositifs d'accompagnement non finalisés. Pour notre organisation ces derniers devront faire l'objet de négociations lors des paritaires à venir.

Enfin, les élus SGLCE-CGT de la SAD s'ils prennent acte de l'information sur le projet considèrent en l'absence de négociation paritaire sérieuse et de garanties précises qu'ils ne sont pas en mesure de porter appréciation ou d'engager des discussions sur ce point à l'ordre du jour.

Nous quitterons donc la salle !

Paris le 26 octobre 2011